

« Ces restes d’Inquisition... » Littérature, édition et censure dans les correspondances d’écrivains de l’entre-deux-guerres au Québec

Richard Giguère

Volume 23, Number 2 (68), Winter 1998

La censure 1920-1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201364ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201364ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (print)

1705-933X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Giguère, R. (1998). « Ces restes d’Inquisition... » Littérature, édition et censure dans les correspondances d’écrivains de l’entre-deux-guerres au Québec. *Voix et Images*, 23(2), 248–265. <https://doi.org/10.7202/201364ar>

Article abstract

Almost all of the many correspondences of Québécois writers between the two world wars mention the threat represented by the Index to the work they were publishing in periodical or book form. The danger and threat of censorship was directed, more or less directly, against writers themselves and their texts, against the directors and editorial committees of periodicals and against publishers, literary juries and authors' associations. The rich correspondence of Alfred DesRochers with Louis Dantin (230 letters from 1928 to 1939) alludes to this topic on several occasions, revealing the resistance of writer to Church control over printed matter. This resistance, passive on the part of those who pretended to submit as they waited for better days to publish certain texts, was an active process of wily dodges and calculated compromises on the part of others such as DesRochers and Dantin, and in some cases it even led to acts of bravado such as Jean-Charles Harvey's publication of his novel *Les demi-civilisés*.

« Ces restes d'Inquisition... »

Littérature, édition et censure dans les correspondances d'écrivains de l'entre-deux-guerres au Québec

Richard Giguère, Université de Sherbrooke

Dans les nombreuses correspondances tenues par des écrivaines et des écrivains québécois de l'entre-deux-guerres, à peu près toutes traitent de la menace de l'Index qui plane sur leurs œuvres publiées dans des périodiques ou des livres. Le danger, la menace de censure est dirigée plus ou moins directement contre les écrivains eux-mêmes et leurs textes, contre les directeurs et les comités de rédaction des périodiques, contre les éditeurs, les jurys des prix littéraires ou les associations d'auteurs. La riche correspondance d'Alfred DesRochers avec Louis Dantin (230 lettres de 1928 à 1939) revient à plusieurs reprises sur le sujet et témoigne de la résistance opposée par les écrivains au contrôle exercé par l'Église sur l'imprimé. Une résistance passive pour certains qui font mine de se soumettre et attendent des jours meilleurs pour publier certains textes, mais une résistance active faite de ruses et de compromis calculés pour d'autres comme DesRochers et Dantin, et même une résistance qui donne lieu à quelques actes de bravade comme la publication par Jean-Charles Harvey de son roman Les demi-civilisés.

Dans les nombreuses correspondances tenues par des écrivaines et des écrivains québécois de l'entre-deux-guerres, à peu près toutes traitent de la présence, de la menace de l'*Index* qui plane sur les œuvres publiées par les auteurs québécois, en périodiques ou en livres. Le danger, la menace de censure s'exerce plus ou moins directement sur les écrivains eux-mêmes et sur leurs textes (soumis à des « censeurs » avant la publication), sur les directeurs et sur les comités de rédaction des périodiques, sur les éditeurs de livres, sur les jurys de prix et de récompenses littéraires (des membres du clergé en font presque toujours partie), sur les associations d'auteurs, etc. Un contrôle serré et permanent du contenu des productions littéraires publiées dans des périodiques et des livres est assuré par l'Église, de façon plus ou moins subtile mais très efficace, comme je

l'ai déjà démontré dans le cas de la réédition partielle de *L'offrande aux vierges folles* d'Alfred DesRochers¹, au début des années trente.

En relisant la riche correspondance d'Alfred DesRochers et de Louis Dantin, 230 lettres échangées par le poète de Sherbrooke et le critique de Nouvelle-Angleterre de 1928 à 1939², j'ai été frappé par les longs passages où il était question du contrôle exercé sur l'imprimé au Québec dans les années vingt et trente. De toutes les correspondances d'auteurs de l'entre-deux-guerres que j'ai lues, aucune ne revient sur le sujet avec autant d'insistance. Cela peut sans doute s'expliquer par différentes raisons. Il faut évoquer la vie personnelle de Louis Dantin, de son vrai nom Eugène Seers, qui a vécu de 1865 à 1945. Après des études au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, Eugène Seers entreprend un voyage en Europe en 1883 et entre dans la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement, à Bruxelles. Il obtient le grade de docteur en philosophie à Rome, en 1887, et il prononce ses vœux perpétuels. Il exerce diverses fonctions à l'intérieur de sa communauté, dont celle de supérieur de la maison de Bruxelles (1890), puis de supérieur de la maison de Paris (1894). De retour à Montréal, en pleine crise religieuse, Eugène Seers s'occupe, à l'écart de tout exercice religieux, de la rédaction et de l'impression de la revue *Le Petit Messager du Très-Saint-Sacrement*. C'est à cette époque qu'il participe aux activités de l'École littéraire de Montréal et qu'il se lie d'amitié avec le poète Émile Nelligan dont il commencera l'édition des poésies, édition complétée par M^{me} Nelligan et Charles Gill, et publiée chez Beauchemin en 1904. Eugène Seers quitte sa communauté en 1903, à 38 ans, et s'exile aux États-Unis, à Boston, où il travaille comme typographe à l'imprimerie de l'Université Harvard. Lorsqu'il se fait chroniqueur littéraire, sous différents pseudonymes, pour les périodiques *La Revue moderne* et *L'Avenir du Nord* au début des années vingt, et plus tard pour le journal *Le Canada*, puis qu'il se met à publier des livres de critique et de poésie sous le pseudonyme de Louis Dantin, il devient un auteur suspect aux yeux de l'Église catholique québécoise, lui un défroqué qui n'a jamais remis les pieds sur le sol de son pays natal depuis son exil au début du siècle.

Louis Dantin est d'autant plus suspect qu'il a une expérience de vie et d'écriture que ses jeunes correspondants — Jovette Bernier, Robert

1. Alfred DesRochers, *L'offrande aux vierges folles*, rééditée dans *À l'ombre de l'Orford*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1930. Voir mon article « Alfred DesRochers et la critique cléricale de son temps. Censure et autocensure de *L'offrande aux vierges folles* (1928) », Benoît Melançon et Pierre Popovic (dir.), *Les facultés des lettres. Recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Université de Montréal, Département d'études françaises, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1993, p. 163-181.
2. Voir mon article « Les années de la Crise dans la correspondance Louis Dantin-Alfred DesRochers (1929-1935) », Michel Biron et Benoît Melançon (dir.), *Lettres des années trente*, Ottawa, Les Éditions du Nordir, 1996, p. 85-107.

Choquette, Alfred DesRochers, Rosaire Dion, Alice Lemieux, Albert Pelletier, Simone Routier, Éva Senécal, entre autres — n'ont pas encore. Son influence sur les jeunes auteurs peut être très pernicieuse : il a beaucoup lu, beaucoup réfléchi, et il a acquis une connaissance privilégiée de la nature et du fonctionnement d'une communauté religieuse, car il a vécu, ne l'oublions pas, chez les Pères du Très-Saint-Sacrement pendant une vingtaine d'années. Enfin, la correspondance entre Louis Dantin et Alfred DesRochers dépasse, et de loin, les autres correspondances connues du critique exilé avec de jeunes écrivains du Québec, à la fois pour ce qui concerne le nombre de lettres échangées et la variété des sujets traités. DesRochers, un esprit curieux de tout et très ouvert, fait déjà preuve, au début de la trentaine, d'une certaine maturité comme journaliste, comme poète et comme critique : il aborde un grand nombre de sujets et discute de la plupart des questions en profondeur, sans s'esquiver, surprenant même Louis Dantin à quelques reprises.

Je montrerai que le traitement de la littérature, de l'édition et de la censure, sujets très présents dans les lettres échangées par Dantin et DesRochers de 1928 à 1939³, correspond aux caractéristiques de la période de « la censure intensive-extensive II (1892-1940) » décrite par Pierre Hébert dans son article « La croix et l'ordre : le clergé et la censure de l'imprimé au Québec » :

L'ACJC [Association catholique de la jeunesse canadienne-française] et l'ASC [Action sociale catholique], auxquelles se conjugueront les efforts du *Devoir*, de *L'Action française* et d'autres relais de la bonne parole, mouleront les générations des années 1910-1940 pour créer un climat de censure extensive formidable : l'âge d'or du clergé ne se situe pas au XIX^e siècle, mais bien durant la première moitié du XX^e. Mais c'est aussi, par voie de conséquence, l'âge d'or de la censure extensive. L'harmonie est presque totale ; et, en matière de censure, c'est précisément de l'harmonie qu'il faut se méfier, celle-ci pouvant être un autre nom pour le conditionnement et la programmation. Robert Lahaise⁴ parle d'un clergé triomphaliste : ce clergé « se retrouve sur tous les fronts et récupère tous les mouvements ». Cela n'empêche pas toutefois l'émergence de quelques éditeurs laïques qui provoquent une certaine émancipation de la littérature au début des années 30 : Albert Lévesque et Albert Pelletier dominent cette période, le premier avec sa collection « Les romanciers de la jeune génération » de même que ses auteurs poétiques

3. De 1928 à 1939, Dantin écrit 124 lettres à DesRochers, et celui-ci 106 lettres à Dantin. Les années les plus riches de cette correspondance sont 1929 (40 lettres), 1930 (67 lettres), 1931 (34 lettres), 1932 (32 lettres), 1933 (19 lettres) et 1934 (15 lettres). Les lettres de Dantin se trouvent toutes dans le fonds Alfred-DesRochers déposé aux Archives nationales du Québec à Sherbrooke (ANQ-S) ; les lettres de DesRochers sont conservées dans le fonds Gabriel-Nadeau (le légataire des papiers de Dantin), déposé à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal (BNQ-M). Ces fonds contiennent aussi des poèmes, des contes, des coupures de journaux, des articles, des manuscrits et des éléments de la correspondance familiale de Dantin et de DesRochers.

4. Robert Lahaise, *La fin d'un Québec traditionnel. 1 : Histoire. Du Canada à « Notre État français »*, Montréal, l'Hexagone, 1994, p. 76.

avant-gardistes (Jovette Bernier, Éva Senécal, entre autres) et le second, pour avoir édité *Les demi-civilisés* de Harvey et la poésie détonnante de Medjé Vézina⁵.

L'émancipation de la littérature dont parle Pierre Hébert n'est pas due, durant la période de l'entre-deux-guerres, qu'à des éditeurs comme Albert Lévesque et Albert Pelletier. Plusieurs correspondances de cette époque témoignent du fait que ce sont souvent des écrivains qui sont montés aux barricades pour défendre la liberté d'opinion et la liberté d'expression des romanciers, des poètes, des critiques, des journalistes et des éditeurs. Beaucoup ont dû composer avec un appareil de censure très puissant et très efficace, certains ont même intégré le réflexe de l'autocensure, s'interdisant de publier des textes par peur de la réaction des autorités. Mais cela ne veut pas dire qu'ils acceptent le contrôle exercé par l'Église sur leurs idées, sur leurs périodiques et leurs livres, et encore moins qu'ils sont d'accord avec le principe de la censure. Bien au contraire, la lutte qui s'engage entre les deux parties — les écrivains (plusieurs sont aussi journalistes), les critiques laïques et les éditeurs d'une part, l'Église et la critique cléricale d'autre part — sera caractérisée par une attitude de résistance de la part des écrivains et des écrivains. Une résistance passive pour certains, qui font mine de se soumettre et attendent des jours meilleurs, mais une résistance active pour d'autres, faite de ruses, de compromis calculés et même de quelques actes de bravade comme la publication par Jean-Charles Harvey de son roman *Les demi-civilisés*⁶ en 1934.

L'Église, « ennemie de toute liberté, de toute originalité littéraires »

Durant les premiers mois de la correspondance entre Dantin et DesRochers, l'*Index* et la censure, le contrôle des livres et des lectures sont chaudement discutés par les deux écrivains. En fait, dès la cinquième lettre écrite par le critique au jeune poète, en avril 1929, ces sujets sont abordés pour la première fois. Dantin précise d'abord à DesRochers que s'il n'a pas gagné le prix d'Action intellectuelle de l'ACJC avec son recueil *L'offrande aux vierges folles*, c'est à cause de la présence de deux prêtres qui non seulement faisaient partie du jury de cinq membres, mais qui en plus imposaient leurs critères :

Je veux bien admettre avec vous que nos prêtres ne sont nullement bêtes, qu'ils forment même peut-être la partie la plus cultivée de notre population. Il n'en reste pas moins que leurs préoccupations moralistes les déqualifient [sic] partiellement pour juger des matières de l'art. Et ce concours de l'ACJC en est une nouvelle preuve. Car comment se fait-il que vous, qui, au point de vue

5. Pierre Hébert, « La croix et l'ordre : le clergé et la censure de l'imprimé au Québec », *Documentation et bibliothèques*, vol. LXI, n° 1, janvier-mars 1995, p. 26.

6. Jean-Charles Harvey, *Les demi-civilisés*, Montréal, Éditions du Totem, 1924.

littéraire pur, méritiez sûrement ce prix, n'avez même pas obtenu une voix? C'est votre manque d'orthodoxie, et rien d'autre, qui explique le mystère⁷.

Le critique propose donc, pour que les choses soient « parfaitement claires », qu'on intitule le concours de l'ACJC « Concours de poésie catholique ». « Alors, conclut-il, on saurait d'avance qu'on ne court aucune chance avec un panégyrique des *Vierges folles*⁸... » Quant à la question de l'*Index*, Dantin se montre outré, dans un premier temps, que son correspondant ait prêté le manuscrit de sa « Chanson javanaise⁹ » à Jovette Bernier. Mais il ajoute aussitôt qu'il a lui-même prêté à l'écrivaine les *Contes*¹⁰ de Voltaire, qui sont pourtant inscrits à l'*Index*, et que celle-ci « n'a pas battu d'une paupière ». Selon lui, « M^{lle} Bernier est de celles qui comprennent que lire quelque chose vous laisse indépendant de ce qu'on lit, n'a aucun rapport nécessaire avec ce que vous êtes, est simplement une manière de compléter votre éducation et d'agrandir votre vision des choses¹¹ ».

Ce principe de la liberté des choix de lectures, cette confiance dans le jugement, l'indépendance d'esprit des adultes et encore plus des écrivains sont brillamment démontrés par Dantin dans une lettre à DesRochers datant de la fin décembre 1929. Cette lettre de deux feuillets (huit pages remplies de la fine écriture du critique) est un modèle du genre, un texte qui devrait figurer dans toutes les anthologies de la littérature québécoise de l'entre-deux-guerres. En fait, le mentor Louis Dantin donne une formidable leçon de liberté de pensée et d'indépendance intellectuelle à son jeune disciple qui représente, avec quelques autres de ses correspondants, la relève de la littérature québécoise de cette époque. D'entrée de jeu, Dantin se prononce contre toute atteinte à la liberté, contre toute censure, qu'elle vienne de l'Église ou d'ailleurs. L'occasion de cette pétition de principe lui est donnée par une lettre qu'il vient de recevoir de DesRochers. Le 25 décembre 1929, pour le remercier de l'édition que le poète s'appête à publier de sa « Chanson javanaise », Dantin offre de lui envoyer un exemplaire soit de l'œuvre poétique de François Villon, soit de l'œuvre de Rabelais, ou *Les confessions*¹² de Jean-Jacques Rousseau, mais le critique insiste sur l'intérêt des *Confessions*, « un des livres les plus extraordinaires que la littérature ait produits¹³ ». Or, DesRochers, dans sa

7. Lettre de Dantin à DesRochers, 19 avril 1929, ANQ-S. Pour une étude plus poussée de ce prix raté par DesRochers et des raisons invoquées par un membre influent du jury, le père Marc-Antonin Lamarche, dominicain, voir mon article « Alfred DesRochers et la critique cléricale de son temps. Censure et autocensure de *L'offrande aux vierges folles* (1928) », *op. cit.*

8. Lettre de Dantin à DesRochers, 19 avril 1929, ANQ-S.

9. Louis Dantin, *Chanson javanaise. Journal d'un Canadien errant*, Java, Samarang (en fait Sherbrooke, La Tribune), 1930.

10. Voltaire, *Romans et contes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1979.

11. Lettre de Dantin à DesRochers, 19 avril 1929, ANQ-S.

12. Jean-Jacques Rousseau, *Les confessions*, Paris, Garnier-Flammarion, 1968 [1781, 1788].

13. Lettre de Dantin à DesRochers, 25 décembre 1929, ANQ-S.

réponse du 26 décembre, explique qu'il ne peut accepter le titre de Rousseau parce qu'il se trouve dans l'*Index* de l'abbé Bethléem.

Dantin met deux jours à digérer la réponse de son correspondant, puis il aborde de front la question dans sa lettre du 29 décembre, après avoir commencé son texte en traitant de points plus ou moins reliés au sujet principal :

Il ne me viendrait pas l'idée, par exemple, de me moquer de vous parce que vous avez scrupule à lire les *Confessions* de Jean-Jacques. Mais je puis bien, avec cela, haïr l'obscurantisme qui vous le défend. Et je me demande comment, dans le domaine de l'art littéraire, un esprit peut jamais atteindre à son complet développement, enserré dans ces bornes étouffantes. Il faut sûrement plus que du génie pour pouvoir s'isoler ainsi de toute la tradition des siècles. Vous vous rendez bien compte, n'est-ce pas, qu'une moitié ou plus des chefs-d'œuvres [*sic*] de la littérature française sont interdits aux catholiques obéissants¹⁴?

Et le critique énumère, pendant une bonne page de sa lettre, tous les écrivains et les œuvres que le jeune poète « s'interdit » de lire : les *Essais*¹⁵ de Montaigne, *L'esprit des lois* et les *Lettres persanes*¹⁶ de Montesquieu, les *Méditations*¹⁷ de Descartes, les *Provinciales*¹⁸ de Pascal, les *Contes*¹⁹ de La Fontaine, *Notre-Dame de Paris* et *Les misérables*²⁰ de Victor Hugo, *Jocelyn* et le *Voyage en Orient*²¹ de Lamartine, *Madame Bovary*²² de Flaubert, ainsi que toute l'œuvre de Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Marmontel, Alexandre Dumas père et fils, Georges Sand, Sue, Soulier, Stendhal, Sterne, Balzac, Zola, Lamennais, Quinet, Michelet, Sainte-Beuve, Renan, « tous hors-la-loi ». Alors, demande Dantin à son jeune correspondant :

Croyez-vous vraiment qu'on puisse se passer de toute cette éducation intellectuelle, et devenir un écrivain ? Sans compter qu'en dehors de ces restrictions mentales, l'*Index* a des défenses englobant « tous les livres », quels qu'ils soient, contraires aux mœurs, ou attaquant les dogmes ou l'Église ». Et les confesseurs sont là pour « compléter » dans le détail ce que l'*Index* a omis...

-
14. Lettre de Dantin à DesRochers, 29 décembre 1929, ANQ-S. On lira l'entièreté de cette lettre dans « "Vous vous rendez compte, n'est-ce pas, qu'une moitié ou plus des chefs-d'œuvres [*sic*] de la littérature française sont interdits aux catholiques obéissants ? " : un témoignage majeur de Louis Dantin », en page 224 du présent numéro.
 15. Michel de Montaigne, *Essais*, Paris, Le Livre de poche, 1968 [1580].
 16. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, 1995 [1748]; *id.*, *Lettres persanes*, Paris, Garnier, 1956 [1721].
 17. René Descartes, *Méditations métaphysiques*, Paris, Le Livre de poche, 1990 [1641].
 18. Blaise Pascal, *Provinciales*, Paris, Le Livre de poche, 1966 [1656-1657].
 19. Jean de La Fontaine, *Contes et nouvelles*, Paris, Le Livre de poche, 1965 [1665].
 20. Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Le Livre de poche, 1967 [1831]; *id.*, *Les misérables*, Paris, Le Livre de poche, 1985 [1862].
 21. Alphonse de Lamartine, *Jocelyn*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967 [1836]; *id.*, *Voyage en Orient*, Paris, Hachette, 1881.
 22. Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979 [1857].

N'y a-t-il pas eu des prêtres zélés courant, tout récemment, les librairies de Québec pour faire enlever des vitrines *L'homme qui va*²³ de Harvey? Et l'on se demande pourquoi la littérature canadienne reste étroite, mesquine et médiocre²⁴!

Le jugement porté sur l'*Index*, qui empêche DesRochers de lire plus de la moitié des chefs-d'œuvre de la littérature française, peut sembler dur. Et les qualificatifs accolés à la littérature canadienne-française, «étroite, mesquine et médiocre», peuvent sembler plus sévères encore. Mais cela, malgré tout, est peu à côté de la condamnation sans appel qui est faite de l'Église, la grande responsable de «l'obscurantisme» dans lequel la société canadienne-française est maintenue, et de la «médiocrité» de sa littérature. Car Dantin continue sa lettre en précisant :

[...] il faut reconnaître ce qui est l'évidence même : l'Église, par son esprit statique et par ses restrictions sans mesure, se pose en ennemie de toute liberté, de toute originalité littéraires. En s'écartant de ses routines, on s'écarte, selon elle, de la foi, de la morale définies, bien entendu, et expliquées à sa façon. Elle ne veut même pas qu'on puisse *savoir* ce qui se pense, ce qui se dit en dehors d'elle. Elle ne veut pas qu'on aime, qu'on cherche la vérité, la beauté *pour elles-mêmes*; il faut qu'on les trouve comme on peut dans les cercles qu'elle leur trace d'avance. Et si ce n'est pas là réduire en esclavage l'intelligence humaine, je ne sais pas ce qu'esclavage veut dire²⁵...

Et lorsque, dans la même lettre, Eugène Seers évoque la raison pour laquelle il a quitté l'Église en 1903, il écrit que c'est parce qu'elle est «la plus grande force d'oppression qui pèse sur les droits de l'esprit, sur les instincts de la nature, sur l'évolution normale de l'humanité»; et il a le sentiment, depuis qu'il est hors de l'Église, «d'être sorti d'un donjon, d'avoir recouvré la faculté de respirer et de [se] mouvoir». Mais craignant d'avoir effrayé son jeune correspondant ou d'avoir trop tenté de l'influencer, Dantin radoucit le ton en terminant sa lettre. Il explique à DesRochers : «[...] c'est là, naturellement, une opinion à moi que personne n'est tenu de partager. Et je respecte, j'admire même quiconque, croyant à l'Église et à son autorité, se fait un devoir de lui obéir. Être logique avec sa propre conscience, c'est, en somme, la moralité, l'honnêteté pratique pour chaque être individuel²⁶...»

Édition et censure

Mais ce ton radouci n'enlève rien à la leçon de liberté de pensée, d'indépendance intellectuelle que Dantin donne à DesRochers dans le contexte des années vingt et trente au Québec, où dominent le contrôle des idées et des livres, ainsi que la menace de la censure. Et ce n'est pas la

23. Jean-Charles Harvey, *L'homme qui va*, Québec, Le Soleil, 1929.

24. Lettre de Dantin à DesRochers, 29 décembre 1929, ANQ-S.

25. *Ibid.* C'est Dantin qui souligne.

26. *Ibid.*

dernière fois, loin de là, que les deux écrivains parlent de ces sujets dans leurs échanges. Au début des années trente, une fois publié son premier volume de critique littéraire, *Poètes de l'Amérique française*²⁷, Louis Dantin échafaude le projet de faire paraître non seulement d'autres livres de critique littéraire, mais également des recueils de poèmes et de contes qu'il a dans ses tiroirs. À soixante-cinq ans, de plus en plus reconnu comme critique et comme conseiller auprès de la nouvelle génération d'écrivains, Dantin est à la recherche d'une maison d'édition sérieuse, stable, prête à s'engager dans la publication en plusieurs volumes de son œuvre littéraire. Or, c'est grâce à DesRochers que l'écrivain exilé en Nouvelle-Angleterre trouvera cette maison au Québec, la Librairie d'Action canadienne-française d'Albert Lévesque. Dès février 1930, le jeune poète offre à Dantin de contacter l'éditeur montréalais pour sonder le terrain :

Me permettez-vous de mon côté de faire des démarches pour la publication de votre deuxième recueil de critiques? Je suis à peu près sûr qu'Albert Lévesque, *seul et unique propriétaire immobilier et moral* de l'Action canadienne-française, serait enchanté de lancer «Prosateurs de l'Amérique française» [titre provisoire de *Gloses critiques*]. C'est un charmant type, qui s'arrache les cheveux pour trouver des auteurs intéressants à éditer et qui n'en peut trouver, à cause du relent de chapelle qu'a laissé dans l'établissement le groupe des esprits étroits qui fondèrent cette entreprise. Je suis aussi à peu près sûr qu'il ne demanderait aucun «châtage», tout au plus vous prierait-il de lui permettre, pour se protéger auprès d'une partie de sa clientèle spéciale, d'insérer une note disant qu'il ne partage pas les idées que vous exposez, bien qu'en fait il les partage avec autant de conviction que vous et moi²⁸.

Comme l'ambition de Lévesque est de pouvoir se vanter d'avoir «les éditions les plus représentatives de la littérature canadienne-française», DesRochers croit que l'éditeur serait «enchanté aussi de publier [les] contes [de Dantin], s'ils sont tous d'une moralité aussi irréprochable que [la moralité] de ceux que [DesRochers lui] conna[ît]²⁹».

On apprend par cette lettre de février 1930 qu'Albert Lévesque entend devenir le meilleur éditeur littéraire des années trente et que, en conséquence, il sera sans doute intéressé à publier Louis Dantin, «une des personnalités littéraires d'importance dans la province», mais, en revanche, Lévesque doit surveiller de près ce qu'il fait paraître à son enseigne étant donné sa «clientèle spéciale³⁰». Les lettres d'avril et de mai 1930 reviennent sans cesse sur la question de la censure, ou plus précisément de la peur de la censure ressentie non seulement par l'éditeur Lévesque, mais aussi par Dantin, par DesRochers et par d'autres écrivains de l'époque.

27. Louis Dantin, *Poètes de l'Amérique française*, Montréal, Éditions du Mercure, 1928, L'éditeur, Louis Carrier, a fait faillite à l'été 1930.

28. Lettre de DesRochers à Dantin, 3 février 1930, BNQ-M. C'est DesRochers qui souligne.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*

Voyons d'abord le point de vue de DesRochers, qui explique à Dantin la position délicate d'Albert Lévesque : « Il est en train de changer sa clientèle ; mais il ne peut pas couper les amarres avec l'ancienne immédiatement. Il dit que s'il lançait vos critiques d'abord, il serait plus en mesure d'éditer vos contes ensuite³¹. » Après avoir eu une nouvelle rencontre avec l'éditeur en mai 1930, DesRochers apprend à Dantin que Lévesque a soumis ses contes à un comité de lecture :

Il y a un lecteur, je ne sais pas qui il est, qui en fait une étude que j'ai vue. C'est absurde. Il est plus étroit, ce lecteur, que l'abbé Bethléem. Lévesque se trouve dans une situation particulière que je vais vous expliquer immédiatement pour que vous sachiez à quoi vous en tenir³².

Et DesRochers relate brièvement l'histoire de la fondation de la Ligue d'Action française, de la revue et de la Bibliothèque de l'Action française, les problèmes financiers de l'entreprise dans les années vingt, particulièrement ceux de la librairie, puis le rachat par Lévesque de cette librairie et de la Bibliothèque de l'Action française dans des conditions difficiles. Il insiste sur le fait que, depuis le milieu des années vingt, les deux partis sont « à couteaux tirés » :

Il [Lévesque] s'est révélé à ses anciens maîtres une couple de fois, surtout en abolissant la revue *L'Action française*. Alors il est suivi de près. Les deux factions sont à couteaux tirés. Si Lévesque commet la moindre anicroche, il est exposé à se faire taper sur les doigts. [...] Sa situation présente est un peu celle que vous avez subie durant une dizaine d'années, à ce que vous m'avez dit. [...] S'il lançait une œuvre le moins osée, voyez ce qui lui arriverait. [...] Soyez sûr que Lévesque, au fond du cœur, ne désire que publier vos contes ; mais — disons le mot carrément — lui et vous êtes des sujets suspects ; alors peut-on réellement le blâmer d'être circonspect ? Vous savez aussi bien que quiconque comme il est difficile de heurter les préjugés de front en notre pays et de se maintenir³³.

En fait, DesRochers croit à ce point en la valeur des contes de Dantin qu'il est disposé, si Lévesque refuse de les éditer, à les publier lui-même en se servant des presses de *La Tribune*, comme il l'a déjà fait d'ailleurs pour le recueil de poèmes d'Éva Senécal, *La course dans l'aurore*³⁴.

Deux ans plus tard, en mai et juin 1932, le même scénario se répète au sujet du manuscrit du recueil de poèmes *Le coffret de Crusoe* de Dantin. DesRochers écrit à son correspondant que Lévesque s'apprête à

31. Lettre de DesRochers à Dantin, 21 avril 1930, BNQ-M.

32. Lettre de DesRochers à Dantin, 17 mai 1930, BNQ-M.

33. *Ibid.* Pour une étude fouillée de la Bibliothèque et de la librairie d'Action française et de leur rachat par Albert Lévesque dans les années vingt, voir Pierre Hébert, « Quand éditer, c'était agir. La Bibliothèque de l'Action française (1918-1927) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XLVI, n° 2, automne 1992, p. 219-244.

34. Éva Senécal, *La course dans l'aurore*, Sherbrooke, la Tribune, 1929. Les contes de Louis Dantin paraîtront sous le titre *La vie en rêve*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1930.

lancer le livre « ces semaines-ci » ; malheureusement, le recueil n'inclura pas « Chanson intellectuelle » car, ajoute DesRochers, l'éditeur « a commis une légère bévue au sujet de ce poème³⁵ ». Ne voulant prendre aucun risque, Lévesque a soumis les poèmes « à un censeur ecclésiastique, qui [...] a dit [à DesRochers] que c'était la tâche la plus embêtante qu'il ait eu à faire dans sa vie » :

Il lui était impossible, étant officiellement chargé de le faire par l'archevêché, de ne pas souligner les passages « contraires aux dogmes ». Si Lévesque avait tout simplement publié le livre, sans rien dire, le censeur m'a affirmé que l'autorité n'aurait rien dit. Il y aurait probablement eu des « gâte-sauce » dans le clergé mineur pour critiquer, mais les autres auraient pardonné les hérésies en faveur de la beauté du poème. Ce sont à peu près ses paroles³⁶.

Qui a raison ? Qui a tort ? Est-ce que DesRochers est naïf de croire la version du « censeur » (sans doute le père Marc-Antonin Lamarche, dominicain), selon laquelle on aurait « pardonné les hérésies en faveur de la beauté du poème » ? N'est-ce pas Lévesque qui est justifié de biffer « Chanson intellectuelle » de la table des matières du *Coffret de Crusoé* plutôt que de voir le recueil frappé d'interdit ? Peu importe finalement de savoir qui a raison : ce qui est significatif, c'est le fait que la peur de la censure triomphe. L'éditeur choisit de son plein gré de soumettre les poèmes de Dantin à l'autorité de l'Église, en se disant sans doute : mieux vaut prévenir les coups que les subir.

Albert Lévesque n'est pas le seul à plier devant la peur de la censure. DesRochers lui-même, dans une lettre à Dantin de février 1932, tient les propos suivants :

Moi-même, qui me compte l'un des plus audacieux [parmi les jeunes poètes], j'hésite à lancer mes « Échos de chansons mortes », parce que les poèmes en sont un peu trop sensuels pour notre public. « Le retour de Titus » [...] est un symbole par quoi je veux exprimer que l'homme [...] se doit de ne pas laisser les préjugés obscurcir sa vision du bonheur et qu'il doit au-dessus de tout priser la liberté individuelle. J'essaie d'incorporer l'idéal et les attributs de la liberté dans le personnage de Bérénice. Eh bien, je crains que mes expressions n'apparaissent à plusieurs comme une apologie de l'amour libre et que de bonnes âmes en plaignent ma femme et mes enfants et ne m'injurient³⁷.

Force est de constater que l'expérience de la censure et de l'autocensure de *L'offrande aux vierges folles*, à l'occasion du prix raté d'Action intellectuelle de l'ACJC en 1929, suivi de la réédition du recueil amputé de ses poèmes d'amour en 1930, a laissé des traces durables dans la mémoire du poète.

35. Lettre de DesRochers à Dantin, 21 juin 1932, BNQ-M.

36. *Ibid.* Le *coffret de Crusoé* paraîtra aux Éditions Albert Lévesque en 1932, mais amputé des trois longs poèmes dont « Chanson intellectuelle ». Ce poème sera imprimé à tirage limité par DesRochers sur les presses de *La Tribune* et publié hors commerce en 1932 (s.l., s.é.), comme *Chanson javanaise* (*op. cit.*) et *Chanson citadine* (s.l., s.é., 1931).

37. Lettre de DesRochers à Dantin, 5 février 1932, BNQ-M.

Celui-ci admet ouvertement à Dantin, en 1932, ne plus avoir l'audace qu'il avait, en 1928 et 1929, lorsqu'il a publié ses deux premiers recueils.

DesRochers se montre compréhensif et même sympathique face à la position précaire de l'éditeur Lévesque, forcé de composer avec les autorités religieuses s'il veut publier les livres de Louis Dantin, mais le critique de Nouvelle-Angleterre adopte des positions et un ton beaucoup plus tranchants dans ses lettres au jeune poète. Au sujet du manuscrit des contes soumis à Lévesque depuis plusieurs semaines déjà, Dantin se plaint à DesRochers, le 1^{er} juin 1930 : « Il ne se presse pas [...] de donner sa réponse. [...] Il les fait lire sans doute par quelque bureau de censure, qui va y découvrir tout un fourmillement d'erreurs ; — et vous verrez que la réponse finale sera une autre excuse masquant sa timidité et sa peur³⁸. » Pourtant, ces contes « n'enseignent rien, ne prêchent rien, n'émettent pas une idée — petites historiettes enfantines et d'une insondable innocence, qu'il faut être archi-fou pour trouver dangereuses³⁹. Et ce n'est pas que Dantin soit insensible à la situation « particulière » d'Albert Lévesque comme éditeur littéraire au Québec : « Je comprends, croyez-le, les hésitations du père de famille, craignant de se mettre à dos de dangereux ennemis ; mais n'avait-il rien prévu d'avance ? Pourquoi s'est-il fourré dans cette galère ? Et s'il le regrette, pourquoi n'en pas sortir tout franchement⁴⁰ ? » De même, le critique sait qu'on ne peut faire à Lévesque, au sujet de ses contes, « des tracasseries sourdes ». Mais son opinion est faite, et elle est définitive : « Les plus fanatiques abbés n'oseraient entreprendre une guerre ouverte qui n'aurait même pas de motif plausible⁴¹. » Finalement, à la fin de juin 1930, Dantin a reçu de Lévesque un contrat d'édition tout à fait acceptable pour les contes, déjà signé par l'éditeur, et il en remercie son correspondant : « J'avoue que je n'avais attendu rien de si prompt ni de si facile, et je sais que je dois en bonne partie à vos plaidoyers ce résultat satisfaisant⁴². »

Mais voilà que le même manège recommence à l'automne 1931 au sujet de la publication des poèmes de Dantin rassemblés dans le recueil *Le coffret de Crusoé*. Une lettre de septembre 1931 comporte un long passage où Dantin se met à énumérer des pièces qu'il sait très bien ne pas pouvoir réunir et publier dans un livre identifié à son nom, puisqu'il a déjà confié à DesRochers l'édition de *Chanson javanaise* et de *Chanson citadine*, à tirage limité et hors commerce, en 1930 et 1931 :

Il faudrait qu'on puisse lire à côté de cette légende [« Hostie de maléfice »], les trois « Chansons » de longue haleine qui lui feraient un contrepois et

38. Lettre de Dantin à DesRochers, 1^{er} juin 1930, ANQ-S.

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. Lettre de Dantin à DesRochers, 25 juin 1930, ANQ-S.

montreraient l'auteur sous un jour un peu plus complet. N'y en aurait-il pas une, au moins, qui n'effaroucherait pas trop les âmes orthodoxes et puritaines? La «Chanson citadine», par exemple; c'est, après tout, extrêmement moral, un véritable sermon rimé. Croyez-vous que les lecteurs canadiens l'accepteraient sans trop d'esbrouffe? [...] Je suppose que «Chanson intellectuelle» serait absolument trop fort; et je suis sûr que la «Javanaise» causerait un scandale terrible. Même cette anodine «Complainte du cœur noyé», pourrai-je bien publier cela? Et ces «Stances païennes» — «Ton corps est la chapelle», etc., interdites elles aussi⁴³!

Comment expliquer ce passage sinon par le fait que le critique se complaît, dans une lettre adressée à un jeune poète ami et complice, à se plaindre et à jouer au martyr? La peur, quasiment l'obsession de la peur d'être censuré se transforme ici en une pose que prend Dantin pour jouer à l'écrivain en partie muselé et coupé de son public et de son époque, et cela à cause de l'Église. Il y a dans le discours de Dantin, si on lit bien entre les lignes, le sentiment de fierté, d'orgueil de celui par qui le scandale arrive. *Le coffret de Crusoé* sera bel et bien publié par Albert Lévesque en 1932, dans une édition qui n'inclut pas les trois «Chansons».

La réponse du «jeune poète» de Sherbrooke à la lettre-complainte de Dantin est, elle, remplie de bons conseils pour le «vieux critique», comme par une étrange inversion des rôles :

Vous me parlez de votre projet de réunir vos grands poèmes et m'exprimez vos craintes de scandaliser. Il y avait du vrai dans ce que vous disiez; mais est-ce que les écrivains de tous les pays se sont jamais astreints à écouter ces craintes? Qu'un jeune dont l'avenir est instable y obéisse, c'est inexcusable, bien que compréhensible jusqu'à un certain degré; mais pour vous, qui n'avez aucune représaille [*sic*] à craindre dans le domaine matériel, qui pour une pelure d'oignon possible, recevrez vingt œillets, je me demande si vos craintes sont bien fondées? [...] Vous avez vu de quelle façon vous avez été reçu par les jeunes, en 1931 et en 1930. Votre livre recevrait probablement le même accueil. Naturellement, je sais que les éditeurs seraient plutôt craintifs au sujet de ce livre... C'est le point crucial. Mais si j'étais l'auteur de «Chanson citadine» et de «Chanson javanaise», je n'hésiterais pas [...] à les publier. «Chanson intellectuelle» est peut-être plus dangereuse⁴⁴.

En novembre 1931, Dantin remercie DesRochers de ses «paroles encourageantes» au sujet de la publication éventuelle de ses poèmes, mais il hésite encore. Il se dit prêt à supprimer «Chanson javanaise» à cause de son «immoralité», mais il croit qu'il fera imprimer «Chanson citadine» et «Chanson intellectuelle» pour braver la censure: «Vous paraissez juger cette dernière [«Chanson intellectuelle»] la plus scandaleuse de toutes; mais je vous assure que les préjugés puritains sont pour moi bien plus

43. Lettre de Dantin à Desrochers, 25 septembre 1931, ANQ-S.

44. Lettre de DesRochers à Dantin, 27 octobre 1931, BNQ-M. DesRochers fait allusion aux réunions d'écrivains qu'il a organisées à Sherbrooke à l'été de 1930 et de 1931, en l'honneur de Louis Dantin qui est venu de Boston par train à ces deux occasions.

respectables que les préjugés dogmatiques, et que je me sens bien plus d'audace à braver ceux-ci que ceux-là⁴⁵».

Mais ce n'est pas la dernière fois que Dantin aura à faire face à sa peur de la censure. Et malheureusement cette peur gagnera à l'usure, comme nous avons vu pour DesRochers. Le critique écrit à son correspondant, en novembre 1934, que la routine s'est installée dans sa vie. Il n'a rien écrit au cours de l'été, si ce n'est « cinq pages de préface pour une histoire de l'École littéraire que prépare Jean Charbonneau ». « J'avais l'idée d'écrire quelques nouveaux contes, ajoute-t-il, mais ceux qui me viennent à l'esprit seraient tous "censurables" et je suis dégoûté d'avoir à réprimer tout le temps la libre expression de ma pensée⁴⁶».

Lorsque des écrivains ont intégré le réflexe de s'interdire d'écrire certains textes, comme on le voit ici chez Louis Dantin pour ses contes, en somme lorsque les écrivains commencent à s'autocensurer, c'est la preuve que la censure a gagné la partie. Plus besoin pour les autorités cléricales et/ou politiques d'intervenir et de restreindre la liberté d'expression des écrivains ou des journalistes, ceux-ci ont développé le réflexe de le faire eux-mêmes, sans qu'on ait à leur rappeler les limites de cette liberté d'expression. Tout ce qui reste comme possibilité à Dantin, maintenant qu'il n'écrit à peu près plus de textes de fiction⁴⁷, c'est de rêver à une édition non expurgée de ses œuvres :

Je vois qu'une nouvelle maison d'édition, Le Zodiaque, annonce une suite de publications canadiennes, elle m'a même offert de lui soumettre quelques ouvrages. [...] Ce qui me tente [...], c'est la perspective d'éditions françaises des œuvres, et je me demande si un *Coffret de Robinson* [sic], qui contiendrait tous mes essais poétiques, et s'adresserait à un public moins puritain, serait dans le domaine des « possibilités »⁴⁸.

Quelques mois plus tard, il revient à la charge avec le même rêve : « [...] je songe parfois que si un éditeur français avait la complaisance de rééditer *Le coffret de Crusoé* avec l'addition de mes trois "Chansons" maudites, cela arrondirait mon œuvre et mettrait ma vanité en repos. Mais je ne vais pas jusqu'à me remuer pour obtenir cette satisfaction enfantine⁴⁹ ».

45. Lettre de Dantin à DesRochers, 8 novembre 1931, ANQ-S.

46. Lettre de Dantin à DesRochers, 24 novembre 1934, ANQ-S.

47. Louis Dantin publiera encore aux Éditions Albert Lévesque deux livres de critique littéraire, *Poètes de l'Amérique française* (2^e série), en 1934, et *Gloses critiques* (2^e série) en 1935, de même que *Contes de Noël* (1936) et *L'invitée* (conte, 1936). Mais tous ces livres sont constitués de textes déjà écrits depuis longtemps dans certains cas, comme les œuvres publiées après sa mort aux Éditions du Bien public, à Trois-Rivières, par Gabriel Nadeau, dans « Les Cahiers Louis Dantin » : *Poèmes d'outre-tombe* (1962) et *Les sentiments d'un père affectueux. Lettres de Louis Dantin à son fils* (1963). La seule œuvre de fiction nouvelle à laquelle Dantin travaille à la fin des années trente, le roman *Les enfances de Fanny*, sera publiée au début des années cinquante (Montréal, Chantecler, 1951 ; réédition au Cercle du livre de France, en 1969).

48. Lettre de Dantin à DesRochers, 24 novembre 1934, ANQ-S.

49. Lettre de Dantin à DesRochers, 21 juin 1935, ANQ-S.

DesRochers, pour sa part, ne publiera plus de nouveaux livres de poèmes avant 1963⁵⁰.

Les demi-civilisés de Jean-Charles Harvey

Dans le contexte de la correspondance Dantin-DesRochers et de celle d'autres écrivains des années trente, l'interdiction «de lire, de publier, de garder, de vendre, de traduire et de communiquer⁵¹» le roman *Les demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey, prononcée en avril 1934 dans le diocèse de Québec par le cardinal Villeneuve, n'a pas du tout la même résonance qu'elle a de nos jours. Dans une lettre à Dantin du 22 mai 1934, DesRochers écrit les quelques lignes suivantes :

La condamnation des *Demi-civilisés* n'a dû vous surprendre qu'un peu. D'ailleurs, longtemps avant que le livre ne fût confié à l'imprimeur, Harvey proclamait qu'il décrocherait une condamnation. Il ne s'attendait pas toutefois à perdre son emploi. On affirme qu'il avait sa nomination en poche au poste de bibliothécaire du parlement et que la condamnation épiscopale ne fera que retarder un peu l'entrée en fonction⁵².

Dans sa réponse, un mois plus tard, Dantin affirme, dans le dernier paragraphe de sa lettre, que «la condamnation du roman ne l'a pas du tout surpris» :

Harvey, dans son volume, allait ouvertement et délibérément au devant des coups : ce qui eût été surprenant, c'est ce que les gens attaqués n'eussent pas usé de représailles. Et vraiment j'ai trouvé l'attaque maladroite dans sa violence : il y avait moyen de dire tout cela sans buter, tête baissée, dans la masse encore trop solide des préjugés qui nous enserrant. C'est ce que j'ai écrit à Harvey : pourquoi ces fanfares de clairon autour des murailles quand elles tombent aussi bien à des sons de flûte ? J'apprends d'ailleurs que Harvey a obtenu un emploi à Ottawa [...] cela supprime le pire de la catastrophe et le seul «châtiment» auquel il fût vraiment sensible⁵³.

Ces réactions plutôt mitigées sont tout à fait compréhensibles lorsqu'on sait que Dantin et DesRochers parlent de censure depuis le début de leur correspondance et qu'ils sont revenus à quelques reprises déjà sur les réactions des autorités religieuses de Québec aux livres publiés par Harvey depuis les années vingt.

Bien entendu, les réactions des personnes directement concernées, c'est-à-dire l'éditeur Albert Pelletier et Harvey lui-même, sont plus vives. Grâce à la correspondance de DesRochers avec Pelletier, nous apprenons

50. Il s'agit du long poème *Le retour de Titus*, dans une édition préparée par sœur Marie-Joséfa (Jeannine Bélanger) et par le poète et professeur Jean Ménard (Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1963).

51. Lettre d'Albert Pelletier à DesRochers, 28 avril 1934, ANQ-S.

52. Lettre de DesRochers à Dantin, 22 mai 1934, BNQ-M.

53. Lettre de Dantin à DesRochers, 23 juin 1934, ANQ-S.

que la réaction du directeur des Éditions du Totem est presque instantanée et tout à fait positive. Quelques jours seulement après la « condamnation » de l'archevêché de Québec, l'éditeur de Montréal écrit à son ami de Sherbrooke :

[...] depuis, j'ai vendu 730 exemplaires des *Demi-civilisés* à Montréal : 147 hier et le reste cet avant-midi. Il ne m'en reste plus un seul exemplaire ici. Un boom ! Une surprise ! Une réclame comme il ne s'en est jamais vu. Québec en a acheté 900. [...] Je me demande si, en conscience, je ne dois pas payer une commission au Cardinal comme agent de publicité. [...] Mon cher DesRochers, écris donc des livres qui se fassent panacher d'un décret cardinalice⁵⁴ !

Si l'éditeur se permet de tels propos, c'est qu'il a soumis les épreuves du roman « à trois prêtres montréalais qui en ont permis la publication ». « Le livre d'Harvey, de l'avis de mes trois théologiens et du mien, écrit encore Pelletier, est essentiellement moralisateur⁵⁵. » Là où le ton de l'éditeur est le plus cinglant, c'est dans les dernières lignes de sa lettre lorsqu'il dénonce la conduite de Jacob Nicol, le propriétaire du *Soleil*, dont Jean-Charles Harvey est le rédacteur en chef : « Nicol mérite d'être écartelé, empalé, brûlé à petit feu, pour avoir forcé Harvey à donner sa démission [...] et à publier la soumission qui, peut-être, lui permettra d'obtenir ailleurs un autre emploi⁵⁶. »

Mais l'attitude la plus surprenante pour un lecteur d'aujourd'hui est sans doute celle de Jean-Charles Harvey dans sa réponse à DesRochers. Celui-ci lui avait envoyé à la fin du mois d'avril une lettre dans laquelle il se désolait du sort réservé à son collègue journaliste et l'assurait de son appui. Un appui que le poète de Sherbrooke aurait aimé rendre public dans un article de journal. Mais DesRochers rappelle à Harvey qu'il a une femme et des enfants à nourrir et qu'il ne peut se permettre de perdre son emploi à *La Tribune*, dont le propriétaire d'ailleurs n'est nul autre que Jacob Nicol. Harvey lui répond le 2 mai :

Ta lettre me console des coups de pied de l'âne. [...] Mais ne te désole pas, mon ami. Jamais je n'ai tant ri. Oui, je fais comme Figaro, je ris de peur d'être obligé d'en pleurer. Remarque bien qu'il ne s'agit pas, pour moi, de pleurer sur ce qui m'arrive, car ça, c'est un bonheur inespéré dans une vie d'homme. [...] Je t'assure que je viens de passer les plus beaux jours de ma vie. Il y a une joie dans l'injustice endurée pour une bonne cause. Je comprends pour la première fois les extases des persécutés⁵⁷.

Il y a bien dans la lettre d'Harvey quelques moments sombres — « C'est l'énormité de la sottise humaine et de la misère des esprits qui peut nous tirer des larmes. On commence par avoir le cœur gros, puis on se

54. Lettre d'Albert Pelletier à DesRochers, 28 avril 1934, ANQ-S.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. Lettre de Jean-Charles Harvey à DesRochers, 2 mai 1934, ANQ-S.

reprend et on laisse le mépris, un mépris plein de pitié et sans haine, nous entrer dans le cœur⁵⁸» —, et même de la rancœur — «Toi, mon cher DesRochers, tu cherches un refuge dans les doctrines de Karl Marx et de Lénine. Moi aussi, je pense bien que ces ennemis d'une société pourrie, à base d'hypocrisie et pleine de rancœur, ont raison autant que les théologiens, à partir de saint Thomas jusqu'à C.-J. Magnan⁵⁹.» Mais le ton général de sa lettre en est un de satisfaction du geste posé et de bonne humeur, avec un accent de bravade qui rappelle son éditeur, Albert Pelletier :

[...] je serai satisfait d'avoir accompli quelque chose pour libérer les consciences et les âmes. [...] je ne suis pas si persécuté que ça, puisque j'ai porté, au cul de nos crosseurs de profession, un coup de pied qui restera marqué longtemps. [...] Comme tu le vois, je suis de fort bonne humeur. Même au point de vue matériel, mon aventure sera profitable. Dans un an peut-être, je publierai un autre livre. Pas besoin de réclame d'aucune sorte, cette fois. Villeneuve aura été mon meilleur agent de publicité. C'est à lui que je devrai ma plus large part de célébrité. Pardonne-moi de n'être pas plus respectueux. Le respect pour les imbéciles est le fait des faibles. Je ne suis pas un faible⁶⁰.

*
**

Il ne fait aucun doute que l'Église est la grande responsable de la censure exercée sur la littérature et l'imprimé au Québec pendant les années de l'entre-deux-guerres. L'Église «triomphe», le clergé «se retrouve sur tous les fronts», pour reprendre Robert Lahaise, la censure est dans sa phase culminante : «[...] l'harmonie est presque totale, écrit Pierre Hébert, celle-ci pouvant être un autre nom pour le conditionnement et la programmation⁶¹». Louis Dantin ne cessé de le répéter, lui qui compare le Québec de cette époque à «un état social où subsistent ces restes d'Inquisition», il n'y a pas de quoi se réjouir ; bien au contraire, son évocation de l'atmosphère «étouffante» dans laquelle baignent les écrivains, les artistes et les intellectuels donne des frissons dans le dos :

La censure, en nivelant le recueil [*Le coffret de Crusoe*] à son mètre, en a ôté ce qu'il eût pu avoir d'original et de saillant. Ce qui reste, ce n'est pas moi tout entier, et c'est à peine moi-même. Au fond, je ne blâme personne pour ce résultat ; ni M. Lévesque, auquel j'ai conseillé tout le premier la prudence ; ni même un théologien obligé de faire son métier. Je méprise seulement un état social où subsistent ces restes d'Inquisition, où la pensée subit, accepte ces entraves, où l'art se laisse ligoter à ces bornes. Et l'on s'étonne que les artistes s'enfuient à Paris ou à Tombouctou pour échapper à cette atmosphère étouffante⁶².

58. *Ibid.*

59. *Ibid.*

60. *Ibid.*

61. Pierre Hébert, «La croix et l'ordre: le clergé et la censure de l'imprimé au Québec», *loc. cit.*, p. 26.

62. Lettre de Dantin à DesRochers, 25 juin 1932, ANQ-S.

De même, sa description sarcastique de «l'arrière-garde» du catholicisme est sans appel :

Ne désespérons pas : voici le pape qui décourage les gens de faire brûler des cierges pour obtenir des grâces! Déjà on ne brûle plus les mécréants... Mais comme tout cela est long à venir! Le catholicisme avance, mais toujours deux cents ans en arrière de l'armée humaine : arrière-garde inutile, car derrière elle il n'y a plus personne⁶³.

Mais il faut rappeler que la censure est l'effet de «l'état social» dont parle Dantin, et non la cause. Pour qu'elle ne soit plus efficace, cette censure, pour qu'elle n'ait même plus de raison d'être, il faudra que le statut des écrivains soit reconnu par la société, ce qui n'est pas encore le cas dans les années vingt et trente. Pour l'Église, l'écrivain, quand il ne chante pas ses louanges ou n'a pas un simple rôle décoratif, cet écrivain qui réfléchit et pose des questions est une menace potentielle. D'ailleurs, DesRochers observe que pour les professeurs de collège, c'est-à-dire les membres des diverses communautés religieuses qui enseignent la littérature des «cours classiques», les écrivains vivants du Québec n'existent tout simplement pas :

Dans la province de Québec, dans les collèges surtout, on ignore FORMIDABLEMENT ce qui se passe dans le monde littéraire d'aujourd'hui. J'ai essayé de faire honte à nos professeurs de littérature qui ignorent à peu près tout des vivants, en citant le cas d'une personne [Louis Dantin] qui vit hors du pays et qui sait tout⁶⁴.

Quant à l'État, il considère les écrivains comme des «protégés», quand il daigne tenir compte de leur existence et leur accorde quelques miettes. DesRochers en a fait la triste expérience, qu'il rapporte à Dantin en novembre 1932 :

Samedi dernier il y avait un banquet de l'Association des auteurs [canadiens], à l'occasion de l'ouverture de la semaine du livre et de l'art canadiens. Les lauréats du prix David étaient supposés être les invités d'honneur. Eh bien, ils tenaient les deux extrémités d'une table de 32 convives, venant après la politique, la diplomatie, la bonne entente et la fortune. Nous tenions là le simple rôle de protégés, et l'honorable David n'a pas manqué de nous rappeler que les auteurs allaient souvent lui rendre visite pour disposer de leurs livres⁶⁵.

Au sujet du statut de la littérature enfin, même constatation. Depuis la querelle des régionalistes et des exotiques, rien n'a changé au Québec. DesRochers, parlant à Dantin de la réception critique du *Coffret de Crusoe*

63. *Ibid.* Dantin ajoute les lignes suivantes à ce passage : «Si, au lieu de cela, il [le catholicisme] était toujours à l'avant-garde, comme le Christ! Si, au lieu de n'être qu'un frein, il était l'excitateur, le «spark plug» d'où sort l'étincelle.»

64. Lettre de DesRochers à Dantin, 8 janvier 1931, BNQ-M. Les majuscules sont de DesRochers.

65. Lettre de DesRochers à Dantin, 11 novembre 1932, BNQ-M.

dans les revues et les journaux en 1932, remarque qu'il y a encore un bon bout de chemin à parcourir avant qu'on reconnaisse l'autonomie de la poésie, de la littérature au Québec :

[...] pour en revenir au *Coffret*, [Jean] Bruchési vous a-t-il fait parvenir *La Revue moderne* d'octobre, où se trouve une appréciation de lui! Ce que je trouve le plus drôle là-dedans, c'est que Pelletier et Bruchési sont d'accord pour condamner le vers : «Et toute fange est d'or quand le soleil se lève...» C'est la preuve irréfutable que le vers est excellent. Ces deux types-là ne semblent pas avoir vu du tout que le sonnet où apparaît ce vers est intitulé «OPTIMISME» et qu'un tel état d'esprit n'est pas une analyse scientifique. Dieu! qu'il faudra donc du temps à faire comprendre à nos contemporains que la poésie est quelque chose existant en soi, non soumis à toutes les lois de la morale, de la philosophie, de la science⁶⁶.

66. Lettre de DesRochers à Dantin, 13 octobre 1932, BNQ-M. Les majuscules sont de DesRochers.